

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

PROJETS DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BIDART ET DE CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE L'EGLISE DE L'ASSOMPTION, DU CHATEAU D'ILBARRITZ ET DE L'ANCIENNE ATALAYA

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté du 21 janvier 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bidart et de création de 3 Périmètres délimités des abords pendant une durée de 32 jours consécutifs, du LUNDI 03 MARS 2025 à partir de 9h au JEUDI 03 AVRIL 2025 INCLUS jusqu'à 17h00.

Considérant qu'en raison d'un problème technique, le dossier d'enquête publique unique n'a pas pu être consulté sur le site internet de l'Agglomération : www.communaute-paysbasque.fr, ni sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/5794 du lundi 03 mars 2025 au mercredi 05 mars 2025 à 14h45, par décision motivée du 11 mars 2025, Monsieur Bernard TOURRET, Commissaire-enquêteur de la présente enquête publique, a ordonné, conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Environnement, une prolongation de l'enquête publique de **5 JOURS SUPPLEMENTAIRES**, soit jusqu'au : **MARDI 08 AVRIL 2025 INCLUS jusqu'à 17h00.**

Les autres dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération prescrivant l'enquête publique du 21 janvier 2025 restent inchangées.

Il est rappelé que :

Le dossier d'enquête publique unique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier en mairie de Bidart (Place Sauveur Atchoarena, 64210 Bidart) pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture ;
- sous format numérique sur le site internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr, et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/5794 ;

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Bidart aux horaires habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le commissaire enquêteur a déjà tenu 2 permanences (lundi 3 mars 2025 de 9h à 12h et mercredi 19 mars 2025 de 9h à 12h). Il se tiendra à disposition du public, pour une troisième permanence, en mairie de Bidart (Place Sauveur Atchoarena, 64210 Bidart), le :

- **Jeudi 3 avril 2025 de 14h à 17h**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur - Dossiers de modification n°4 du Plan local d'urbanisme et de création des Périmètres délimités des abords de Bidart, mairie de Bidart, Place Sauveur Atchoarena, 64210 Bidart avec la mention « NE PAS OUVRIR »
- Sur le registre d'enquête en version papier tenu en mairie de Bidart aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Par voie électronique, aux adresses suivantes :
 - Préférentiellement : sur le registre dématérialisé unique visé ci-dessus (www.registre-dematerialise.fr/5794) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques.
 - enquete-publique-5794@registre-dematerialise.fr, en indiquant comme objet : « Enquête publique unique M4 PLU Bidart et création PDA ».

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Bidart et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : www.communaute-paysbasque.fr.

Le Président